

A

Service d'été 1944

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	9. 3.44
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	16. 3.44
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	15. 5.44
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	31.5.44

MINISTERE
DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
ET DES COMMUNICATIONS

PARIS, le 31 Mai 1944

Direction
des Chemins de fer

Service Technique

2ème Bureau

S.N.C.F.

Horaires
au 15 Mai 1944

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A LA PRODUCTION
INDUSTRIELLE ET AUXCOMMUNICATIONS

à Monsieur le PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

Vous m'avez adressé le 15 mai 1944 les modifications à
apporter à la même date aux horaires des grands trains de
voyageurs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après examen par
mes Services Techniques, que j'approuve en principe ce
programme sous réserve des observations que je pourrais être
amené à formuler après étude des documents détaillés.

Pour le Secrétaire d'Etat
et par autorisation,
Le Directeur des Chemins de Fer

Signé: MORANE.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président du
Conseil d'Administration

Paris, le 15 mai 1944

11150-17

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une Conférence d'Horaires qui s'est tenue à Paris le 5 mai 1944 entre les représentants de la S.N.C.F. et ceux de la H.V.D. Paris, les mesures suivantes ont été décidées en vue d'une application au 15 mai 1944.

1°) Suppression presque totale des trains S.F.

Les seuls trains S.F. restant en circulation (1) ne représentent plus qu'un parcours journalier de 5.100 km au lieu de 21.800 km au 3 avril 1944.

En outre, la réduction de leur composition a permis l'incorporation d'une tranche de 2 ou 3 voitures pour les voyageurs français.

2°) Suppression des trains express suivants :

- 753/756 Paris-Nantes
- 57/58 Paris-Marseille
- 639/640 Paris-Chambéry
- D23/D24 Paris-Bruxelles (remplacés par les SF 4/104)
- D.110 Bruxelles-Paris-Nord (remplacé par le train 156)
- D101/D106 Nancy-Strasbourg
- D103/D104 Paris-Est-Metz (remplacé par des nouveaux trains 1103/1104 qui se substitueront aux 103/104 et SF 24/124)
- D77/D78 Dijon-Mulhouse.

3°) Réduction de 25 % environ, sur les Régions Est, Nord et Ouest, des parcours kilométriques journaliers du 3 avril 1944 (banlieue et autorails exclus).

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications.

(1) SF 4/104 Paris-Est-Givet SF 832/932 Narbonne-Mulhouse
 SF 26/126 Paris-Est-Metz SF 834/934 Vintimille-Avignon
 SF 17/117 Brest-Metz

Il a, bien entendu, été tenu compte des express supprimés, le complément étant réalisé sur les trains omnibus et directs.

4°) Suppression sur les régions Sud-Ouest et Sud-Est des trains express nommément désignés à la Conférence du 5 mai 1944.

La marche de certains express maintenus sera détendue en vue de leur donner quelques arrêts supplémentaires et de permettre la remorque d'un tonnage plus élevé.

5°) Réduction des parcours-vapeur et électriques de la banlieue parisienne aux chiffres du 2 janvier 1944 (1): en agissant, pour ce faire, principalement sur les circulations des heures ~~croisées~~ et des dimanches.

6°) Suppression d'un certain nombre de wagons-lits, sans modification, provisoirement, au régime des voyages pour cette catégorie de places.

Dans ces conditions, les parcours théoriques moyens journaliers des trains de voyageurs ont été réduits de 139.000 km à 116.000 km (1).

En raison de l'urgence, nous avons procédé par la voie d'Avis-Trains spéciaux et nous rééditerons les Indicateurs au 22 mai 1944.

Nous avons déclaré à la H.V.D. Paris que ces nouvelles mesures de compression, bien que très gênantes, ne nécessitent pas la mise en vigueur d'un régime restrictif des voyages, nos moyens actuels (location et fiches d'admission) nous permettant d'adapter le volume du trafic aux possibilités de transport qui subsistent.

Les annexes ci-jointes donnent les nouveaux horaires des grands trains modifiés.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

(1) Depuis la Conférence du 5 mai, en raison des restrictions d'électricité, il a été décidé de réduire encore les parcours électriques de la banlieue parisienne.

MINISTERE DE LA PRODUCTION
INDUSTRIELLE ET DES COMMUNICATIONS

Secrétariat Général des
Travaux et des Transports

PARIS, le 16 Mars 1944

Direction
des Chemins de fer

Service Technique

2e Bureau

Heure d'été en 1944

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT
A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET AUX COMMUNICATIONS
et par intérim au Travail

à Monsieur le PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

En réponse à votre lettre D.111051/4 du 9 mars,
j'ai l'honneur de vous confirmer la date du 3 avril 1944
(2 h. du matin) prévue pour la mise en vigueur de
l'heure d'été dans les deux zones.

P. le Secrétaire d'Etat
et par autorisation,

Le Directeur des Chemins de Fer

Signé : MORANE.